

A.C.M.(AXEL CONSULTING MANAGEMENT)
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1 500 euros
Siège social : 57 Rue de Mainville - 91270 VIGNEUX SUR SEINE
Siège de liquidation : 10 Avenue des Murs du Parc - 94300 VINCENNES
512 328 949 RCS EVRY COURCOURONNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre,
Le trente et un octobre,
A 19 heures,

Monsieur Axel LABLATINIERE,
demeurant 10 avenue des Murs du Parc 94300 VINCENNES,

Associé Unique et liquidateur de la Société A.C.M.(AXEL CONSULTING MANAGEMENT),

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- les attestations de régularité fiscale et sociale,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique, déclare avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et peut ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

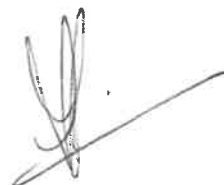
DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Axel LABLATINIERE, Associé Unique et liquidateur de la Société A.C.M.(AXEL CONSULTING MANAGEMENT) en liquidation, approuve l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société ainsi que le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde négatif de – 1.080 euros.

TROISIEME DÉCISION

Monsieur Axel LABLATINIERE, Associé Unique, compte tenu de ce que le compte de liquidation fait ressortir un solde négatif, décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué.

Il accepte expressément l'imputation à due concurrence dudit solde négatif sur le compte courant ouvert à son nom dans les livres de la Société.



QUATRIEME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Axel LABLATINIERE donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la Société A.C.M.(AXEL CONSULTING MANAGEMENT) dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Axel LABLATINIERE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.